

Liquidation judiciaire simplifiée

SARL LE PICOTIN HGR

153

N° de Greffe : **2022J00107**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Monsieur Jean-Louis BLOUIN

JUGE-COMMISSAIRE

Maître Jacques de Latude

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Requête au visa de l'article L. 644-6 du Code de commerce

Liquidation judiciaire simplifiée

SARL LE PICOTIN HGR

153

N° de Greffe : **2022J00107**

Maître Jacques de Latude

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Requête au visa de l'article L. 644-6 du Code de commerce

Bordeaux, le 12 novembre 2024,

A Mesdames et Messieurs les Président et Juges ayant à connaître de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la **SARL LE PICOTIN HGR**, dont l'activité est restauration traditionnelle, et dont le siège social est au 236-240 avenue de la Marne - 33700 MERIGNAC,

Le soussigné, Maître Jacques de Latude, domicilié 14 Rue Boudet - 33000 Bordeaux, agissant en qualité de liquidateur de la **SARL LE PICOTIN HGR**,

Nommé à cette fonction par jugement en date du 22 mars 2022 ayant prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL LE PICOTIN HGR,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER, Mesdames et Messieurs les Président et Juges,

Que par jugement rendu le 22 mars 2022, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL LE PICOTIN HGR,

Qu'il soit apparu dans le cadre du traitement de ladite procédure que le délai initialement fixé ne pourrait être tenu.

En effet, un recouvrement demeure pendant,

Que dans ces conditions il est sollicité par la présente qu'il ne soit plus fait application du régime dérogatoire qu'est celui de la liquidation judiciaire simplifiée.

14, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tel. : 05 24 84 81 84
Fax : 05 24 84 33 27
www.mjdl.fr / contact@mjdl.fr
SIRET N° 885 349 845 000 10

Par ailleurs, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à la désignation d'un Commissaire de Justice.

C'EST POURQUOI, L'EXPOSANT REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, Mesdames et Messieurs les
Président et Juges,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Bien vouloir ne plus faire application du régime prévu par les articles L. 644-1 et suivants du Code de commerce.

SOUS TOUTES RESERVES

ET VOUS FEREZ JUSTICE.

Maître Jacques de Latude

Mandataire judiciaire

